PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

UNION EUROPÉENNE

Région PAYS de la LOIRE

Nantes, le 29 avril 2022

**Fonds Social Européen**

**Point de situation sur les futures programmations FSE+ 2021-2027 et Fonds de Transition Juste (FTJ) 2021-2027 en Pays de la Loire**

***POUR INFORMATION***

## Programme Opérationnel National (PON) FSE+ 2021-2027

Le PON FSE+ 2021-2027 piloté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion se compose d'un volet déconcentré de 2 586 millions d'euros, d'un volet central de 1 342 millions d'euros et d'une dotation de 157 millions d'euros de crédits d'assistance technique.

Une enveloppe de 80 640 217 euros de crédits[1] pour la programmation FSE+ 2021-2027[2] a été attribuée à l'Etat en région des Pays de la Loire par un courrier du Délégué général de la DGEFP du 26 octobre 2021 adressé au Préfet de région.

Dès lors, l'Autorité de gestion déléguée (AGD) a procédé à une répartition des crédits d'intervention par priorités du PON FSE+ 2021-2027. Elle a ensuite notifié[3] pour chaque territoire départemental les montants des crédits d'intervention et d'assistance technique pour la période 2021-2027.
Ainsi, il a été demandé à chaque département, notamment en sa qualité légale de chef de file de l'insertion, de conduire une concertation avec les collectivités porteuses de Plans locaux pour l'insertion et l'emploi - PLIE, aux fins de partage de ces crédits et d'en rendre compte à l'AGD pour la fin du mois de mars 2022.
Dès que le nouveau système d'information « Ma Démarche FSE+ »[4] le permettra, les dotations pourront alors être déclinées au sein d'une subvention globale à formaliser par convention avec chacun des 8 organismes intermédiaires (OI)[5] de la région.

Cette subvention globale ne pourra toutefois intégrer que 70% des crédits notifiés. En effet, il est institué une réserve de performance correspondant aux 30% restants. Celle-ci sera libérée au vu des résultats du dialogue de gestion conduit en 2025 avec chaque OI.

---

1 78 318 172 Euros de crédits d'intervention et 2 322 045 Euros de crédits d'assistance technique

2 Le PON FSE+ ne comprendra pas les crédits du Fonds de Transition Juste (FTJ). Le FTJ donnera lieu à un programme national dédié, voir infra

3 par courrier du 9 mars 2022

4 actuellement en cours de déploiement

5 par courrier du 7 mars 2022, l'AGD a désigné 8 OI pour la programmation FSE+ ; la gouvernance existante a été reconduite sans changement

Une cinquième et dernière version du projet de PON FSE+ 2021-2027 a été présentée en Comité National de Suivi (CNS) le 10 mars dernier. Cette ultime version a été transmise par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)[6] à la Commission européenne le 17 mars 2022.
La validation dudit programme devrait intervenir au cours du troisième trimestre 2022. Elle permettra à l'AGD et aux OI de publier leurs appels à projets et d'utiliser pleinement le système d'information « Ma Démarche FSE+ ».

Un webinaire de présentation de ce nouvel outil a été organisé par la DGEFP le 10 février 2022 à l'attention des OI. Celui-ci a permis à la DGEFP de répondre aux questions des collectivités sur le fonctionnement de ce nouvau système d'information mais également sur les modalités envisagées de mise en œuvre de la programmation FSE+ 2021-2027.

L'AGD apportera dans les prochaines semaines, en lien avec les instructions à recevoir de la DGEFP des précisions sur les modalités techniques à prendre en compte pour faciliter, au cours du second semestre 2022, le lancement de la nouvelle programmation FSE+.

## Fonds de Transition Juste (FTJ) 2021-2027

Le FTJ[7] fait l'objet d'un programme national FTJ dédié. Lequel a lui aussi, été transmis par la DGEFP à la Commission européenne pour validation.
Les Plans Territoriaux de Transition Juste (PTTJ) des 6 régions éligibles au FTJ seront annexés au programme national FTJ 2021-2027.

Le Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) Pays de la Loire constitue le cadre stratégique des actions envisagées sur le territoire FTJ[8]. Il a été rédigé par la Région en concertation avec les services de l'Etat[9], les partenaires de l'emploi et les collectivités signataires[10] du PACTE de Cordemais.

Le PTTJ de la Région Pays de la Loire prévoit au titre de son volet « investissement » des actions de diversification économique sur le territoire du PACTE de Cordemais. Au titre de son volet « compétences[11] », il prévoit des actions de formation des salariés[12] et des sous-traitants de la centrale à charbon de Cordemais et plus globalement, un accompagnement des compétences des demandeurs d'emploi et des travailleurs impactés par la transition énergétique et écologique vers les secteurs présentant un potentiel d'emploi local (existants ou à créer) sur le territoire du PTTJ.

Les premiers appels à projets seront publiés après la validation par la Commission européenne des programmes FSE+ et FTJ.

---

6 Autorité de gestion du PON FSE+ 2021-2027

7 L'objectif du FTJ est de soutenir les initiatives de développement durable (reconversions de sites, adaptation des modes de production, appui à des secteurs alternatifs...) et la reconversion sociale des salariés, des ex-salariés, des demandeurs d'emploi et au-delà, sur des territoires marqués par le changement de modèle productif lié à la transition énergétique. Les autorités françaises ont identifié 10 départements éligibles à ce fonds dont celui de la Loire-Atlantique. L'enveloppe consacrée au département sera de 69,2 millions d'euros. La Région Pays de la Loire gérera 70 % de l'enveloppe (48,5 millions d'euros.) dans le cadre du volet « investissement », tandis que l'Etat sera en responsabilité du volet « compétences » pour 30 % des crédits (20,7 millions d'euros).

8 Il correspond au périmètre géographique du PACTE de Cordemais

9 SGAR, DGEFP, DREETS FSE, DDETS 44

10 Communauté de communes Estuaire et Sillon, CARENE, Nantes Métropole

11 géré par l'Etat (Préfet de région / DREETS)

12 en complément des dispositifs réglementaires de droit commun